

DEPISTAGE

Par Guilmarledure Postée le 31/03/2023 19:16

La police peut elle procéder à un dépistage de drogue alors que je suis passager et non conducteur d'un véhicule ?

Mise en ligne le 05/04/2023

Bonjour,

D'après les éléments portés à notre connaissance, les personnes pouvant être dépistées dans le cadre d'un contrôle routier sont les conducteurs et les accompagnateurs d'élève conducteur.

Si vous souhaitez échanger davantage sur votre situation, vous pouvez contacter un de nos écoutants. Nous sommes accessibles 7J/7J, par téléphone au 0800 23 13 13 (appel gratuit et anonyme) de 8H à 2H du matin ou par le Chat de notre site Drogues Info Service du lundi au vendredi de 14H à 00H et le samedi et le dimanche de 14H à 20H,

Bien cordialement.

En savoir plus :

- Le dépistage des drogues sur la route